

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 08 Février 2018

Le huit février deux mil dix huit, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Karine LAFINESTRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Février 2018

Etaient présents : Mme LAFINESTRE Karine - M. FAVRE-FELIX Matthieu - Mme LE FOLL Evelyne - M. FAELLA Silvano - M. LABORDE Pierre - M. VIEL Nicolas - Mme MELLIER Sandrine - M. GALLAY Arnaud - M. CHARLET Frédéric - Mme REDARES Céline - M. SOUMARÉ Adama - M. ZAZA Mustapha. - Mme BENTOGGIO Geneviève.

Absents excusés : Mme SAUBEBELLE Myriam - M. FULCHIC Éric

Procès-verbal de la dernière séance

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

1 – Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV)

Suivi de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que les membres de la commission municipale travaillant sur l'élaboration du PLUih ne doivent pas "être intéressés directement ou indirectement", pour éviter tout conflit d'intérêt. Autrement dit, aucun des membres de la commission PLUih ne doit être propriétaire (ou avoir un lien de parenté avec des propriétaires) de parcelles susceptibles d'être nouvellement classées en zone urbanisable. Cette règle vaudra également au moment de l'examen par le Conseil Municipal du projet arrêté de PLUih, le(s) élu(s) éventuellement concerné(s) par ce risque de conflit d'intérêt ne pourront pas se prononcer sur le projet.

Le projet de PLUih sera arrêté par le Conseil Communautaire le 16 Février prochain. Chaque commune membre de l'Agglomération devra se prononcer dans les trois mois suivant la réception du dossier.

2 – Affaires scolaires

2-1 – Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 05 Février 2018

Madame le Maire présente le compte rendu du Conseil d'École du 05 Février 2018. Elle rappelle l'inquiétude partagée depuis le mois de décembre avec la communauté enseignante du RPI, relative à une éventuelle fermeture de classe à la rentrée prochaine. Elus et directeurs avaient pu rencontrer l'Inspecteur de l'Éducation Nationale du secteur le 22 janvier ; la décision devait être prise par la commission départementale du 31 janvier, qui n'a pas retenu notre RPI dans la liste des écoles concernées par des mesures de blocage ou de fermeture pour la rentrée 2018. Nous devons néanmoins rester vigilants et mobilisés, afin que l'effectif demeure suffisant pour écarter de nouvelles menaces à l'horizon des prochaines rentrées scolaires.

Les effectifs pour la rentrée 2018 sont stables : 102 élèves soit 20 élèves par classe. L'organisation pédagogique devrait rattacher les élèves de CP, partiellement ou totalement, à l'école de Monclar.

De nombreux projets de thématiques différentes sont menés par les enseignants des 5 classes du RPI.

2-2 – Examen de devis

Madame le Maire présente à l'Assemblée, le devis l'entreprise Aratice concernant une solution de rangement (station d'accueil et de chargement filaire) pour les tablettes achetées pour compléter l'équipement numérique des classes.

Ce devis s'élève à un montant HT de 535,00 € (642,00 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de retenir cette proposition et autorise Madame le Maire à accepter le devis proposé et à effectuer les démarches nécessaires auprès de l'entreprise Aratice.

3 – Services techniques

3-1 – Espaces verts : examen du devis de l'entreprise Delfaut (contrat d'entretien annuel)

Madame le Maire présente à l'Assemblée le contrat d'entretien de l'entreprise DELFAUT pour l'année 2018 : 420,00 € HT (504,00 € TTC) facturé en deux échéances : le 5 Mai et le 11 Novembre 2018 pour un montant de 254,00 € chacune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Valide cette proposition et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de l'entreprise DELFAUT.

3-2 – Point sur les travaux en cours

Les garages de la maison « Palulos » sont en mauvais état (fuite de la toiture...). L'entreprise Lefort-Lissandres a été sollicitée pour un devis ; celui-ci s'élève à 3 969,50 € hors taxe.

Après examen, le Conseil Municipal décide de solliciter d'autres entreprises locales (Lionel Favaretto, Michel Auricès...) pour faire établir d'autres devis pour ces travaux.

4 – Nouveau bail locatif suite à la rénovation d'un logement communal

Le logement sis « Bourg Sud », cadastré B 408, loué le 1^{er} Novembre 1988 à Monsieur Michel Réau et ce jusqu'en avril 2014, a connu des travaux de rénovation, de modernisation et de sécurisation. Ce nouveau logement est mis à la disposition de Madame Chantal Feilles, locataire depuis 1991 dans le logement limitrophe dit « Logement Instituteur ». Ainsi, par ce déménagement, la commune pourra utiliser le logement libéré et le réhabiliter pour des activités scolaires et périscolaires.

5 – Commission Animation et Communication

5-1 – Fête du Court métrage du 14 au 20 mars 2018

Plusieurs projections seront proposées. Le mercredi après-midi, le jeudi (dans le cadre des TAP), les vendredi et samedi en soirée.

5-2 – Convention Cinéma dans les Etoiles année 2018

Madame le Maire présente à l'Assemblée de la proposition de l'Écran Livradais de reconduire notre partenariat pour la manifestation « Cinéma sous les Étoiles ».

Elle précise que le coût pour chaque commune s'élève à 900 € Hors Taxes.

Où l'exposé de Madame le Maire et Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, A l'unanimité des membres présents,

Décide d'organiser une projection de film dans le cadre du cinéma en plein air « Sous les Etoiles », le Vendredi 3 Août 2018.

Autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'Écran Livradais.

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2018.

5-3 – Bulletin municipal : La Feuille de Fougères n°34 – 2017

Le Bulletin se finalise ; il manque toujours quelques articles d'associations stéphanoises. L'édition pourrait être portée par la CAS.

6 - Questions diverses

- Carnaval : dimanche 04 mars 2018
- Soirée contée : vendredi 02 mars 2018 (subvention exceptionnelle à la CAS pour couvrir les 150 € demandée par l'organisateur)
- Dédommagement aux associations qui ont subi le cambriolage du 23/10/2017 :
la CAS,
la Vallée Mauve (200 €),
- Audition « Piano – Accordéon » du Conservatoire de Musique de la CAGV : vendredi 9 mars
- SMAVLOT – Comité Syndical : jeudi 15 mars à 14h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10 minutes.